



**COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE MERCREDI 2 JUIN 2021  
À 20H00**

**Membres en exercice : 14**

**Présents : 12 Absents excusés : 02**

**Date de la convocation et de l'affichage : 27 mai 2021**

LE MERCREDI 2 juin 2021, à vingt-heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de FORGES-17290, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Sont présents :** Mesdames BERNARD Micheline, BALLANGER Amandine, DRAPEAU Claire, GONÇALVES Sidalia, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle, et Messieurs BARITEAU Philippe, AUMONT Charles, BERNARD Gilbert, DURRANT Arnaud, LUCAS Cédric et TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de quatorze Membres.

**Sont absents et excusés :** Madame BERSOUT Stéphanie et Monsieur FRIDJA Olivier

**Madame Amandine BALLANGER** est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Le Maire, Micheline BERNARD.

.....

Le Compte rendu de séance du **07 avril 2021** est approuvé à l'unanimité.

**CDC AUNIS SUD:**

• **Modification des statuts :**

Lors de sa séance du Conseil Communautaire du 20 avril dernier, les Membres ont délibéré favorablement pour ajouter une nouvelle compétence statutaire d'intérêt communautaire « Maisons de Services au Public » et toiler des compétences selon deux rubriques (obligatoires et optionnelles).

Les Membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette décision.

• **Contrat de relance et de transition écologique ( CRTE) :**

Madame le Mairie rappelle que la CDC AUNIS SUD doit signer un CRTE avec l'État et explique que chaque commune de la CDC AUNIS SUD doit lister tous les projets à venir afin de les inscrire dans ce plan de relance pour une durée de 6 ans.

.../...

Voici la liste par priorité :

1. La rénovation des 2 classes élémentaires
2. La restauration de l'église
3. La liaison douce entre Puydrouard et le bourg de Forges
4. L'aménagement du futur « Tiers Lieux »
5. L'extension du chauffage par la pompe à chaleur eau/eau dans les autres classes de l'école

Madame Isabelle VILLADY-TALLEC, 2<sup>ème</sup> adjointe ajoute que l'appel à projet pour le dossier numérique de l'école a été retenu.

• **Le Schéma de mutualisation :**

Madame Valérie Doré, Directrice Adjointe des Services de la CDC AUNIS SUD a envoyé un questionnaire en ligne pour connaître les besoins de chaque Commune. Ce questionnaire a été rempli en commun avec tous les Membres du Conseil.

## **VOIRIE :**

### **Modification des statuts :**

Madame le Maire présente les modifications proposées par le Syndicat Départemental de la Voirie proposant l'adhésion de nouvelles collectivités et une mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès des ses Membres.

Les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette décision.

### **Fonds des amendes de police :**

Monsieur Philippe BARITEAU, 1<sup>er</sup> adjoint informe l'Assemblée que le Conseil Départemental reconduit en 2021 le programme des amendes de police et que l'aménagement du carrefour de la rue du Paradis peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 40 % pour un montant de 17 204,97,- € HT.

Le Conseil Municipal décide de solliciter le fonds des amendes de police.

## **REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC :**

Le Food Truck « La Fine Goule » vend des pizzas, burgers tous les mardis soirs place de la salle des fêtes. Les propriétaires souhaitent payer une redevance à la commune. Après délibération, les Membres du conseil proposent la somme de 104,- euros par an soit 2 € par semaine.

## **RESTAURATION SCOLAIRE :**

Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC, 2<sup>ème</sup> adjointe explique que les Collectivités ont l'obligation de proposer à leurs usagers la possibilité de payer en ligne les factures qu'elles émettent notamment pour le paiement de la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service PAYFIP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

.../...

## RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC, 2<sup>ème</sup> Adjointe informe qu'une nouvelle classe sera ouverte pour la prochaine rentrée. En effet, selon l'Éducation Nationale, le nombre d'élèves en CP et CE1 ne doit pas dépasser 24 enfants. Cette ouverture de classe durera minimum 2 ans.

En raison de la crise sanitaire il n'y aura pas de fête d'école. Néanmoins l'Association des Parents d'Élèves va organiser son tirage de tombola le vendredi 2 juillet et la Municipalité offrira un goûter à chaque enfant dans la cour de l'école maternelle.

Madame le Maire ajoute qu'une demande d'inscription exceptionnelle lui est parvenue par la crèche « les Bambins d'Aunis ». Après avoir réuni les parents, la Directrice de l'école et les animatrices de la crèche, il s'avère que cet enfant est précoce et risque de s'ennuyer une année de plus avec les enfants de la crèche. La Directrice et le Conseil Municipal donnent un avis favorable pour l'inscription dès septembre de cet enfant.

## LE PERSONNEL :

Monsieur Philippe BARITEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint fait le point sur le départ en retraite d'un Agent technique début janvier 2022. Un article d'offre d'emploi paraîtra dans le futur Forgien. Une réunion « personnel » est programmée afin d'établir une fiche de poste.

## AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Madame le Maire présente un bilan très positif de l'Agence Postale par rapport à l'année 2019. Un chiffre d'affaire de 8 600,- € en 2020 contre 2 100,- € en 2019 et de retraits de 11 500,- € effectués en 2020 contre 2 962,- € en 2019. L'effet de la crise sanitaire a été très bénéfique pour ce service communal.

## QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Philippe BARITEAU explique que Charente Maritime Très Haut Débit va proposer à la Commune une convention technique et financière afin de définir les rôles de chacune des parties dans le déploiement de la fibre. Au titre du fonds de revitalisation des petites Communes, la Collectivité peut prétendre à une aide de 40 % du Département sur la confection des tranchées. Ce dossier sera instruit en septembre.

Monsieur Philippe BARITEAU informe l'Assemblée de toutes les difficultés techniques pour relier l'ensemble des bureaux administratifs à la fibre.

Madame le Maire rappelle les élections départementales et régionales du 20 et 27 juin prochains . Il convient d'établir les bureaux de vote pour ce double scrutin.

Le nouveau calendrier de sortie du confinement offre la possibilité d'organiser des fêtes et feu d'artifice à l'occasion de la Fête Nationale. L'Association USF VETERANS s'étant portée volontaire pour l'organisation des festivités, le Conseil Municipal décide le vote d'une subvention de 700,- €.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H . **La prochaine réunion est fixée au jeudi 08 juillet 2021 à 20H00.**